

# COMMISSION D'APPEL

PV n° 386

**Publication le 6 septembre 2018**

Président : M. PERRISSIN Christian  
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

## - CONVOCATION -

### DOSSIER D'APPEL N° 01/2018-2019 :

**Appel disciplinaire du club de l'ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX d'une décision de la Commission de Discipline.  
Match n°20120877 du 26/05/2018 – U17 – D1 : ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES 1 – SEMNOZ VIEUGY 1**

**Ce dossier sera étudié le jeudi 13 septembre 2018 à 19 h 00  
au siège du District  
4 rue des Verchères 74108 VILLE LA GRAND**

### Personnes convoquées :

- Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant

### L'arbitre de la rencontre :

- M. RODRIGUES DE OLIVEIR Jonathan
- M. ROUBINET Alain – Délégué officiel

### Pour le club de l'ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES :

- M. le Président ou son représentant
- M. N'GOTTY Bruno : entraîneur
- M. BOSREDON Thomas : assistant

### Pour le club de VIEUGY SEMNOZ :

- Mme la Présidente Mme VINCENT Patricia
- M. ARRAG Francis : arbitre assistant
- M. VINCENT Cédric : entraîneur

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 36 des Règlements de la LRAF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

**Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.**

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.